# Affaires fédérales

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **13 (1967)**

Heft 1

PDF erstellt am: **30.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# AFFAIRES FÉDÉRALES

Il y avait foule aux tribunes du public et du corps diplomatique quand s'est ouverte la séance de l'Assemblée fédérale. Certaines personnes avaient fait la queue pendant deux heures pour obtenir un strapontin ou une place debout. Les projecteurs et les caméras donnaient à l'hémicycle un aspect dont on n'a pas encore l'habitude. En coulisse, des délégations cantonales se préparaient à féliciter les élus.

A l'ordre du jour, l'élection du successeur de M. Chaudet, du président de la Confédération, du vice-président du Conseil fédéral et la réélection des membres du Tribunal fédéral, avec désignation d'un nouveau président et d'un vice-président.

A neuf heures précises, le président Alfred Schaller, de Bâle, agite sa clochette. Les députés au Conseil des Etats ont pris place sur les bancs qui leur sont réservés, au fond de la salle.

M. Oser, chancelier de la Confédération, donne lecture de la lettre de démission de M. Chaudet. Le chef du Département militaire relève que le Parlement, lui, a manifesté sa confiance en approuvant la plupart des projets qui lui étaient soumis. « J'avais de lourdes responsabilités, je les ai assumées au plus près de ma conscience. » M. Chaudet termine en souhaitant que le pays connaisse toujours l'indépendance.

M. Schaller rend hommage au démissionnaire, qui fut deux fois président de la Confédération.

En douze ans, M. Chaudet a dû, presque à chaque session, réclamer des crédits importants pour la défense nationale, au total plus de six milliards de francs. Il avait la tâche difficile de moderniser l'armée et de la doter d'une aviation efficace. Souvent, il s'est heurté à des obstacles, mais par sa ténacité et son intégrité, il a su convaincre le Parlement. L'armée suisse est maintenant adaptée aux exigences de notre temps.

Dans les périodes les plus difficiles, lors de l'affaire des « Mirage », M. Chaudet n'a suivi que son devoir. Ce fut un grand homme d'Etat. Il peut être fier de ce qu'il a accompli, et il mérite la gratitude du peuple et de l'Assemblée fédérale. (*Applaudissements*).

M. Chaudet prend ensuite la parole. Il remercie tous ceux qui l'ont aidé dans son travail. « Nous avons, dit-il, pu mener à chef la réorganisation de l'armée. Les problèmes qui vont maintenant se poser sont ceux de la défense totale. La préparation à la guerre est le seul moyen de garantir l'indépendance du pays. »

Evoquant le progrès technique, M. Chaudet montre que les forces libérées dans le monde pourront, si on le veut, servir le bien.

M. Chaudet a conclu en citant Ramuz et qu'il va retourner sur sa terre vaudoise en s'inspirant de l'homme qui, sur sa terre, peine durement à la tâche.

On applaudit encore une fois et M. Chaudet, accompagné des autres membres du Conseil fédéral, quitte la salle.

Le moment est venu de désigner le successeur de M. Chaudet. M. Beck (indépendant, Zurich) demande la parole et propose la candidature de M. Georges-André Chevallaz. « Il n'est pas démocratique, dit-il, de ne présenter qu'un candidat à l'Assemblée. »

(On sait que le candidat officiel du groupe radical est M. Celio).

Quelques applaudissements éclatent à la tribune du public. Les manifestants sont rappelés à l'ordre par le président. On distribue les bulletins de vote.

Au premier tour de scrutin, sur 232 bulletins valables, obtiennent des voix :

M. Celio 136, M. Chevallaz 73, M. Glasson 16.

Il y a deux bulletins blancs, deux bulletins nuls et sept voix éparses.

M. Celio est donc élu. Il s'avance et déclare en italien qu'il accepte cette élection, qui est un honneur pour le Tessin.

Les députés et le public se lèvent pour la brève cérémonie d'assermentation.

M. Celio, qui a été vivement applaudi, est alors félicité par les membres du gouvernement. M. Chaudet lui serre chaleureusement la main. Une délégation en costume tessinois de Berne l'attend dans la salle des pas-perdus. On lui remet un bouquet d'œillets qu'il confie à son épouse, et une brève allocution est prononcée sous les mille éclairs des photographes.

Cependant, dans la salle, on récolte les bulletins pour l'élection du président de la Confédération.

M. Bonvin est élu par 181 voix sur 190 bulletins valables.

C'est ensuite l'élection du vice-président du Conseil fédéral pour 1967.

M. Willy Spuehler obtient 124 voix sur 144 bulletins valables.

Dans la salle du Conseil fédéral, M. Roger Bonvin, couvert de fleurs, est fêté par le Valais : délégation du canton, de la commune de Sion, avec à sa tête M. E. Imesch, président, jeunes femmes en costume, petits enfants que le nouveau président serre dans ses bras, scouts en uniforme, étudiants portant couleurs. On récite des compliments en français, en allemand et en patois.

La séance se poursuit par l'élection des membres du Tribunal fédéral. Les vingt-cinq juges sortant sont réélus par un nombre de voix variant entre 193 et 213, sur un total de 219 bulletins valables.

M. Fulvio Antognini est élu juge en remplacement de M. Pometta, démissionnaire. Il obtient 168 voix sur 199 bulletins valables.

M. Panchaud est élu président du Tribunal fédéral par 158 voix sur 158 bulletins, et M. Giovanoli est élu vice-président par 155 voix sur 155.

L'Assemblée confirme enfin les juges suppléants et en élit deux nouveaux, MM. A.-J. Devaud, de Genève, et R. Meyer de Zurich.

La séance est levée à midi.

## *LE GROUPE CONSERVATEUR FETE M. BONVIN*

*Au traditionnel déjeuner du groupe conservateur chrétien-social, qui a fait suite à la séance de l'Assemblée fédérale, le conseiller national Furgler, président du groupe, a félicité M. Bonvin, nouveau président de la Confédération. Il a aussi adressé des vœux à M. F. Antognini, nouveau juge fédéral, à M. Pometta, juge fédéral, et Zehnder, conseiller aux Etats, qui se retirent, et à l'ancien conseiller fédéral Etter, qui va fêter son 75e anniversaire.*

*M. Furgler a également rendu hommage à M. Paul Chaudet, qui, au-delà, des partis mérite la reconnaissance du pays. Il a enfin assuré le nouveau conseiller fédéral Nello Célio que les souhaits de succès du groupe conservateur l'accompagnent dans son activité future.*

*Evoquant alors les problèmes politiques, le conseiller national Furgler a souligné la nécessité de nouvelles méthodes de gouvernement et d'information. Il a déploré qu'un grand parti représenté au gouvernement se soit abstenu lors du vote du budget.*

*Pour sa part, le président Bonvin a relevé la grande joie du Valais et a émis l'espoir que cette élection renforcera les liens de son canton avec la Confédération.*

## LE FILM DES EVENEMENTS

### BONVIN ELU PRESIDENT DE LA CONFEDERATION

M. Bonvin a été élu président de la Confédération pour 1967, par 181 voix sur 190 bulletins valables. La majorité absolue était de 96 voix. On a dénombré 41 bulletins blancs et 4 bulletins nuls, sur 235 bulletins délivrés et rentrés.

### COMMENT LA DEMISSION DE M. CHAUDET A ETE ANNONCEE A LA PRESSE

**Après la séance du Conseil fédéral, le chancelier de la Confédération est apparu à la salle de presse du Palais fédéral. Il a fait part de quelques décisions et a annoncé la publication, pour la fin de l'après-midi, des réponses à trois questions écrites. Il a déclaré aux journalistes qu'il n'avait aucune autre communication sur les affaires traitées par le Conseil fédéral.**

**Sur la foi de cette déclaration, le représentant de l'A.T.S. a quitté le Palais fédéral. Vers midi, le président de la Confédération est arrivé à l'improviste à la salle de presse. Aux quelques journalistes qui s'y trouvaient encore, il a annoncé la démission de M. Chaudet.**

**Ne pouvant atteindre le président de la Confédération par téléphone, le rédacteur de l'A.T.S. s'est adressé au chancelier et au service de presse du Département militaire. Le chancelier lui a dit — il était environ 12 h 20 — qu'il n'était pas en mesure de faire une déclaration au sujet de la démission de M. Chaudet. Le service de presse du D.M.F. a pour sa part déclaré qu'il ne pouvait rien confirmer officiellement.**

### M. CHAUDET DEMISSIONNE

M. Paul Chaudet, chef du Département militaire fédéral, démissionne. La nouvelle a été annoncée officiellement par le président de la Confédération, M. Schaffner.

Né en 1904, à Rivaz (Vaud), M. Paul Chaudet avait été élu conseiller fédéral le 16 décembre 1954. Il fut président de la Confédération en 1959 et en 1962.

### *SA DEMISSION*

*La plupart des observateurs de la politique fédérale pensaient que cette démission était imminente. Selon le « Turnus », M. Chaudet aurait, en effet, dû devenir vice-président du Conseil fédéral, pour 1967. En acceptant cette élection, prévue pour le jeudi 8 décembre, il aurait implicitement admis qu'il deviendrait président de la Confédération en 1968. Or, des élections générales auront lieu en automne 1967, et presque tout le monde s'accordait à penser que le chef du Département militaire ne resterait pas au gouvernement dans la nouvelle législature. C'est donc dans les premiers jours de la présente session qu'il devait faire connaître sa décision.*

*Cette décision a été annoncée à l'improviste à la presse accréditée au Palais fédéral, par le président de la Confédération. Un quart d'heure plus tôt, le chancelier de la Confédération, M. Oser, disait encore tout ignorer d'une démission de M. Chaudet.*

*M. Schaffner a fait savoir que le Conseil fédéral avait reçu de M. Chaudet, qui, souffrant d'une bronchite, était alité, une lettre annonçant sa démission pour fin 1966. « Le Conseil fédéral, a dit M. Schaffner, en a pris acte en exprimant son vif et profond regret de devoir renoncer désormais à la présence d'un collègue si courageux, toujours prêt à une active collaboration. Nous avons tous, a encore dit le président Schaffner, été témoins de l'énorme travail fourni par le conseiller fédéral Chaudet en rapport avec la modernisation de notre armée, un travail qui a demandé beaucoup de courage. Le démissionnaire est resté ferme, même quand il a dû affronter la tempête. Dans sa carrière marquée par de nombreux succès, les déceptions ne lui ont pas été épargnées, notamment en relation avec l'acquisition des "Mirage". Dans la société moderne, un conseiller fédéral s'use à la tâche beaucoup plus vite qu'autrefois. Le désir de M. Chaudet de se retirer doit aujourd'hui être respecté, car il a mené à son terme une de ses tâches les plus importantes dans le domaine militaire. Le magistrat démissionnaire a bien le droit de se tourner maintenant vers les côtés plus agréables de l'existence. »*

### PAUL CHAUDET

Doyen de fonction au Conseil fédéral où, depuis son élection en 1954, il a toujours dirigé le Département militaire, M. Paul Chaudet est né le 17 novembre 1904 à Rivaz (Vaud). Il est bourgeois de Corsier-sur-Vevey. Vigneron comme son père, il avait étudié à l'école cantonale d'agriculture de Lausanne, puis avait fait un stage en Suisse allemande.

Il commença sa carrière politique dans sa commune : il fut d'abord syndic de Rivaz dans le Lavaux, où son fils aîné soigne maintenant les vignes paternelles. Député radical au grand Conseil, il entra en 1943 au Conseil national où il siégea dès lors sans interruption, même lorsqu'il fut élu en 1946 conseiller d'Etat. Au gouvernement vaudois, il dirigea le Département de justice et police puis, dès 1948, le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Il fut membre du Conseil, puis du Comité de la Banque nationale suisse. Il a en outre présidé la Commission de surveillance des stations

d'essais agricoles et viticoles et fit partie de la Commission de l'alcool. Il a fait plus de 2.000 jours de service avec, en dernier lieu, le grade de lieutenant-colonel d'infanterie. Sa commune d'origine l'a nommé bourgeois d'honneur. Il est marié et père de quatre enfants.

M. Paul Chaudet a été élu conseiller fédéral le 16 décembre 1954 en remplacement de M. Rodolphe Rubattel. Ses efforts pour reformer l'organisation de l'armée, mais surtout pour défendre un budget militaire toujours plus élevé, l'ont souvent exposé aux critiques qui ont culminé dans l'affaire dite du « Mirage », en 1964. Malgré les mesures prises (réduction du crédit pour l'achat des avions et enquêtes), l'opposition resta forte dans bien des milieux. Le 3 octobre 1965, le Congrès du parti socialiste suisse votait une résolution réclamant la démission du conseiller fédéral Chaudet. Le lendemain le Conseil fédéral publiait une déclaration de solidarité, soulignant que tous les membres du gouvernement ont, collégialement, la responsabilité de la politique militaire.

Depuis, la campagne contre M. Chaudet s'était un peu calmée, quoique des voix se soient élevées dans son propre parti pour demander son départ. Au dernier Congrès du parti socialiste, à Lausanne, une nouvelle résolution le concernant fut toutefois retirée de l'ordre du jour. Et, à la session de septembre du Conseil national, son exposé sur la nouvelle conception de la défense nationale lui avait valu des aplaudissements.

## L'ALLOCUTION DE M. CHAUDET DEVANT L'ASSEMBLEE FEDERALE

**Voici le texte de l'allocution de M. Chaudet :**

**« Au moment de prendre congé mon propos sera de vous remercier, Monsieur le Président, des paroles qu'au nom de l'Assemblée fédérale vous m'avez adressées. Mes sentiments de gratitude vont à vous, Messieurs les Députés, à vos missions militaires, au secrétaire de vos Conseils et à ses collaborateurs, à la Commission de défense nationale, aux commandants des unités d'armée, aux chefs des services et au personnel du Département militaire, aux représentants de la presse accréditée au palais. Ils vont aussi de manière toute particulière à mes collègues du Conseil fédéral. Je vous reste reconnaissant des années de travail consacrées à réaliser ensemble — à travers les difficultés inévitables que soulèvent les problèmes de défense nationale — des solutions qui répondent aux exigences de l'ordre et de la sécurité du pays.**

**« Je me suis efforcé de remplir la mission que vous m'avez confiée en obéissant à mon devoir et en prenant mes responsabilités. En dépit de discussions souvent passionnées et des orages qui ont pu gronder, nous avons eu le privilège de mener à chef la réorganisation de l'armée et la réalisation de la plupart des mesures nécessaires à son équipement et à son instruction. Vous avez approuvé la conception de l'engagement de nos troupes. A côté des tâches courantes, les problèmes qui se poseront dorénavant au Conseil fédéral et aux Chambres seront ceux d'une défense dite " totale " parce qu'envisagée dans l'hypothèse de l'agression conduite avec des armes à grand pouvoir de destruction.**

**« A condition d'y mettre le prix, notre préparation à la guerre restera le moyen principal de faire respecter la neutralité de la Suisse et d'assurer son indépendance.**

**« La préoccupation de nos autorités et de notre peuple doit être aussi d'élargir l'influence et l'action du pays en dehors de ses frontières. Mais ce serait prendre un risque grave que de le faire au détriment du statut politique qui lui a valu d'affermir sa position morale. Si l'intérêt de tout Etat moderne doit aller à la recherche scientifique, au progrès technique, à l'équipement économique et social, à une production concurrentielle, n'oublions cependant pas que les forces libérées dans le monde pourront conduire aussi bien — suivant l'usage que les hommes en feront — à des possibilités de bonheur qu'à celles des plus grands périls. Notre vigilance s'appliquera à ne tolérer aucun retard dans nos efforts de création, de renouvellement, d'expansion, en même temps que dans la mise au point des mesures de sécurité qui seront encore nécessaires.**

**« J'emporte de ma carrière de conseiller fédéral le souvenir des heures réconfortantes où nous nous sommes épaulés pour servir l'intérêt national. J'en garde également la conscience des valeurs de tradition de culture et de solidarité que nous représentons. En retournant en terre vaudoise, je m'inspirerai demain, comme hier, de l'exemple des hommes qui travaillent de longues et dures journées et qui tiennent parce qu'ils ont — a dit Ramuz — un rythme à eux qui implique la durée. Et je puiserai aussi des raisons d'agir dans la vision des lumineux horizons du Léman. Ce contact et cette vision rappellent à chaque enfant du pays qu'il est responsable d'en respecter la beauté, d'en maintenir le caractère et d'obéir à sa vocation. Artisans d'une œuvre qui nous dépasse, nous l'accomplirons dans la fidélité à ce qui fait de la Suisse la gardienne et le symbole des libertés humaines. »**

## DECLARATION DE M. CHAUDET

Le conseiller fédéral Chaudet s'est expliqué à la télévision romande sur les raisons de sa démission. Après avoir retracé les étapes de la modernisation de l'armée, il a déclaré : « La réalisation du programme militaire a exigé des nombreuses décisions du Parlement, et des demandes de crédits considérables. Cet effort a provoqué de très vives controverses, en particulier au moment où nous avons procédé à la réorganisation des troupes. Le coût supplémentaire de certaines solutions envisagées, surtout celui de l'acquisition des " Mirage ", a intensifié l'opposition qui s'était manifestée à l'époque. Dans cette situation le rôle du chef du Département militaire fédéral est toujours extrêmement difficile parce qu'il faut à la fois tenir compte des intérêts de l'armée et assurer l'adhésion à ces intérêts du Parlement et de la majorité de l'opinion publique. Le conseiller fédéral ainsi engagé est toujours fortement exposé et j'en ai fait personnellement la dure expérience à partir de 1964 jusqu'au moment où je crois qu'on peut considérer que nos travaux ont permis de rétablir une confiance nécessaire. »

A la question : « Pourquoi ce départ ? » M. Chaudet a répondu : « J'étais prêt, pour ma part, à poursuivre ma tâche. J'entendais le faire sans y être soumis à des restrictions, telle que la renonciation à la vice-prési-

dence du Conseil fédéral qu, selon le jeu normal de nos institutions, devait m'être à nouveau dévolu. Placé à cet égard dans une situation que je ne pouvais accepter, j'en ai tiré les conséquences en décidant de me retirer de la vie publique. Après avoir endossé de très lourdes responsabilités dans des conditions parfois extrêmement difficiles, je souhaite que la tâche qu'il m'a été donné d'accomplir pourra se poursuivre dans le seul but de maintenir et de renforcer les facteurs qui assureront la sécurité, l'ordre et l'indépendance de notre pays. »

Ajoutons qu'au cours de la même émission, le conseiller fédéral Bonvin et l'ancien conseiller fédéral Max Petitpierre ont rendu hommage à M. Chaudet.

### *M. SPUEHLER SERA VICE-PRESIDENT*

*M. Chaudet ayant démissionné, c'est le conseiller fédéral Willy Spuehler, chef du Département politique, qui sera candidat à la vice-présidence du Conseil fédéral pour* 1967.

*M. Spuehler a été président de la Confédération en* 1963, *et le sera de nouveau probablement en* 1968.

## LA DECLARATION DU CONSEILLER FEDERAL CELIO

Après son élection au premier scrutin au siège laissé vacant au Conseil fédéral par la démission de M. Paul Chaudet, M. Nello Celio est monté à la tribune des orateurs pour affirmer officiellement qu'il acceptait la charge de conseiller fédéral.

Comme le veut la tradition, pour les conseillers fédéraux, M. Celio a pris la parole dans sa langue maternelle, la langue italienne : « Messieurs les Conseillers aux Etats, Messieurs les Conseillers nationaux, je dois mon élection uniquement à la compréhension de cette Assemblée qui a voulu accorder un siège du Conseil fédéral à la Suisse italienne. Je vous remercie au nom du Tessin, au nom de la Suisse italienne, au nom de mon parti. Je veux me montrer digne de la confiance que vous m'avez accordée pour le bien du pays. Je déclare accepter la charge. »

M. Celio prête aussitôt serment selon la formule habituelle.

Après la prestation de serment, M. Celio a prononcé une allocution dans les trois langues nationales. Il devait notamment déclarer, s'adressant plus spécialement à la Suisse romande, qu'il regrettait avoir été opposé à un candidat de cette région du pays. Mais M. Celio a ajouté qu'il se considérait dans une certaine mesure, comme représentant aussi de la Suisse romande, aux intérêts de laquelle il entend prêter une grande attention.

Dans ses quelques mots à l'adresse des Suisses alémaniques, M. Celio a insisté sur le fait qu'en tant que conseiller fédéral, il se considérait comme magistrat de la Suisse toute entière.

Le gouvernement tessinois avait délégué M. Bixio Celio et Argante Righetti, conseillers d'Etat, et une délégation de jeunes Tessinoises en costumes. Son village natal, Quinto, était aussi représenté.

## APRES L'ELECTION DE M. CELIO

**M. Argante Righetti, chef du Département des travaux publics du Tessin, se déclare très satisfait de l'élection de M. Nello Celio. Il a ajouté : « La joie de tous les Tessinois, à la suite de cette élection, est légitime, parce que l'accès de M. Celio à ces hautes fonctions constitue la reconnaissance des droits de la Suisse italienne à être représentée au Conseil fédéral. On comprend l'opposition qui a pu naître avec la Suisse romande, mais il faut souligner que l'absence d'un représentant de la minorité italienne au gouvernement ne pouvait plus continuer. On peut objecter que la Suisse romande n'est pas assez représentée au Conseil fédéral ; mais, devait dire alors M. Righetti, le tort aurait été plus grand de laisser de côté la Suisse italienne. La présence d'un représentant du Tessin au Conseil fédéral est d'extrême importance, pour la solution des problèmes concernant ce canton. »**

**Le conseiller national, M. Franzoni, conservateur tessinois, a déclaré : « Il est clair que tous les Tessinois, et particulièrement la députation tessinoise aux Chambres fédérales, sont très contents de la magnifique élection de M. Celio. On est content de sa nomination non pas parce qu'elle honore le Tessin et donne à notre canton la place qu'il mérite au sein du Conseil fédéral — a poursuivi M. Fanzoni — mais je suis content surtout pour la Confédération parce que la présence d'un Tessinois au sein du gouvernement fédéral ne peut qu'être avantageuse pour la politique intérieure et extérieure de la Confédération. »**

**M. Brennon Galli, conseiller national, qui était un des candidats du parti libéral radical tessinois à la succession de M. Paul Chaudet, a exprimé sa satisfaction pour l'élection de son grand ami Nello Celio.**

**Vers 11 heures, le nouveau conseiller fédéral a rejoint sa femme dans la « Zeitungszimmer » et il a été félicité longuement par tous les Tessinois présents. Au représentant de l'A.T.S., le conseiller fédéral Nello Celio a déclaré : « Je suis heureux pour le canton du Tessin de mon élection au Conseil fédéral. Personnellement je peux être un peu moins heureux. Depuis aujourd'hui, je suis évidemment le conseiller fédéral de toute la Suisse et ce sera mon devoir particulier d'améliorer dans la limite du possible les contacts des minorités linguistiques et ethniques de la Suisse avec le pouvoir central. »**

**M. Nello Celio a pris position aussi au sujet des rumeurs de ces derniers jours, sur la volonté de ne pas se présenter candidat. « Il est absolument vrai que je ne voulais pas me présenter, il est absolument vrai que je ne voulais pas accepter une candidature pour des motifs de famille et pour des motifs d'ordre personnel. Mais à un certain moment lorsque j'ai vu que ma candidature s'imposait pour assurer une place à la Suisse italienne j'ai dû céder. Maintenant que je suis élu, je ne récrimine pas, même si pour moi il s'agit là d'un sacrifice qui va changer complètement ma vie. » Le nouveau conseiller fédéfédéral a conclu que sa famille s'établira à Berne en été ou en automne prochain.**

## LE GROUPE RADICAL A FETE LE CONSEILLER FEDERAL CELIO

Après l'élection au Conseil fédéral, le groupe radical des Chambres fédérales s'est réuni pour le dîner traditionnel auquel ont pris part, outres les présidents du

Conseil national et du Conseil des Etats, le président de la Confédération, M. Schaffner, les conseillers fédéraux Chaudet et Celio, les anciens conseillers fédéraux Kobelt et Petitpierre, ainsi que de nombreux anciens parlementaires, des juges fédéraux, des hauts fonctionnaires fédéraux et une délégation tessinoise. Le président du groupe Emile Baumgartner, conseiller fédéral, a fait remettre aux présidents des Chambres, MM. Schaller et Rohner, aux conseillers fédéraux Chaudet et Celio, ainsi qu'au vice-président du Tribunal fédéral, M. Silvio Giovanoli, des fleurs et des félicitations. Il eut un salut tout spécial pour le groupe démocratique-évangélique, invité.

Le conseiller fédéral Chaudet a pris congé du groupe en exprimant sa gratitude pour la confiance qu'on lui a témoignée pendant tant d'années. Même si les relations entre le parti et lui-même ont parfois été variables, les souvenirs positifs dominent. Le chef du Département militaire fédéral et le groupe ont pu travailler en commun au bien du pays. Le conseiller fédéral Chaudet a exprimé des vœux tout spéciaux au nouvel élu, M. Nello Celio.

Par des paroles conciliantes, il a rappelé aux radicaux romands qu'ils pouvaient aussi considérer le Tessinois comme leur représentant. M. Chaudet a constaté en terminant que, par suite de la nouvelle composition du Conseil fédéral, les conditions étaient devenues différentes. La « formule magique » amène au Conseil fédéral des forces nouvelles, mais elle peut ne pas satisfaire dans la tendance politique générale. Le conseiller fédéral Chaudet a lancé un appel au groupe et au parti pour qu'ils soutiennent l'activité des magistrats.

Parlant dans les trois langues nationales, le conseiller fédéral Celio s'est alors adressé aux participants. Il a ensuite rendu hommage à la longue activité du conseiller fédéral Chaudet et a sollicité l'appui du président de la Confédération, M. Schaffner. Pour l'avenir, il a donné le mot d'ordre suivant : « Soutien de la démocratie, maintien des principes de liberté et ouverture sur l'Europe et le monde ». Un dialogue fertile doit être instauré au lieu de se perdre dans des polémiques inutiles. Ces discours ont été chaudement applaudis.

## *LES DECLARATIONS A L'AGENCE TELEGRAPHIQUE SUISSE APRES L'ELECTION DE M. NELLO CELIO*

*Atmosphère tessinoise, au Palais fédéral, puisque des dizaines et des dizaines de Tessinois s'étaient mêlés aux députés et aux journalistes pour accueillir et féliciter le nouveau conseiller fédéral, qui prend au sein du gouvernement la place laissée libre par M. Chaudet. Dans la nuit, une forte délégation était arrivée du Tessin : MM. Righetti, Bixio, Celio, conseillers d'Etat radicaux du Tessin, une délégation de la petite commune de Quinto, de laquelle le nouveau conseiller fédéral est originaire, des représentants du parti libéral-radical tessinois, les journalistes des principaux quotidiens de la Suisse italienne, de la radio et de la télévision. A côté de ses représentants « officiels », par dizaine on comptait les fonctionnaires fédéraux de langue italienne qui, pour une fois, ont quitté leurs bureaux pour saluer le représentant du Tessin qui entre au gouvernement. Il y avait également une délégation de charmantes jeunes en costume de la « Pro tinico » de Berne. Et les étudiants se mêlaient aussi à cette sympathique confusion qui régnait dans les couloirs du Palais fédéral. Et cette atmosphère de joie est parfaitement compréhensible. Depuis la démission de M. Lepori, en 1959, le Tessin n'avait plus eu de représentant au Conseil fédéral, et, depuis cent deux ans, le parti radical tessinois n'avait plus eu l'honneur d'envoyer un de ses représentants au gouvernement fédéral.*

*Mme Celio a été aussitôt prise, dans la « Zeitungzimmer » (le bar sans alcool du Palais fédéral) sous les feux croisés des photographes et des opérateurs de la télévision. Très élégante, en manteau de fourrure noir, Mme Celio montre avec plaisir le grand bouquet de fleurs aux couleurs tessinoises qu'on lui a offert sitôt après l'élection de M. Celio.*

## LE SUCCESSEUR DE M. NELLO CELIO AU CONSEIL NATIONAL

C'est M. Franco Masoni, avocat et notaire, originaire de Lugano, qui succède à M. Celio au Conseil national. M. Masoni, qui est âgé de trente-huit ans, appartient au parti radical-libéral du Tessin.

## M. CELIO PARLERA EN FRANÇAIS AU PALAIS FEDERAL

**M. Nello Celio, le nouveau conseiller fédéral, a déclaré, lors d'une interview accordée à la radio, qu'il parlera en règle générale le français, lors de ses fonctions officielles au palais fédéral. Tout en étant représentant au Conseil fédéral du pays tout entier, il lui tient à cœur de créer des relations particulièrement étroites avec la Suisse française. A côté de sa langue maternelle, le conseiller fédéral Célio, qui a obtenu son doctorat à Berne, parle parfaitement l'allemand et le français, ainsi que le patois de la Suisse allemande.**

## M. CELIO AU MICRO DE RADIO-MONTE-CENERI

Quelques minutes après son élection au Conseil fédéral, M. Nello Celio a pris la parole au micro de Radio-Monte-Ceneri, pour une première prise de contact avec le peuple tessinois après la confiance que l'Assemblée fédérale a bien voulu lui accorder.

« En ce moment solennel, je veux avant tout exprimer ma satisfaction pour le vote de l'Assemblée fédérale, qui ne va certainement pas à ma personne, mais au Tessin et à la Suisse italienne. Par ce vote, l'Assemblée fédérale a reconnu le bon droit de la minorité latine à être représentée au sein du Conseil fédéral. Je suis content pour le Tessin, je suis content pour la Suisse italienne et j'envoie mes salutations cordiales à tous mes concitoyens. »

## *Mme CELIO ET L'ELECTION DE SON MARI*

*Peu après l'élection de son mari, Mme Nello Celio a, très courtoisement, accepté de répondre à quelques questions du représentant de l'Agence Télégraphique Suisse. Elle a notamment déclaré :*

*« Personnellement, maintenant que tout est passé, je suis très contente. Naturellement, il y aura quelques problèmes, à cause de nos enfants : Francesco, qui a quatorze ans, et Cristina, qui en a onze, vont devoir fréquenter les écoles à Berne. Mais je suis très heureuse de venir à Berne, ville que j'aime beaucoup et où de nombreuses familles tessinoises habitent. Nous viendrons à Berne dès que possible. »*

*Interrogée sur les prémisses de l'élection, Mme Célio n'a pas caché que son mari avait hésité. Elle ajouta : « Maintenant, j'espère que mon mari sera content, mais il avait un peu peur des critiques et de l'ambiance. Pour moi, je suis convaincue qu'il accomplira très bien ses tâches. » Mme Celio a poursuivi en précisant que son mari craignait bien un peu le Département militaire, mais qu'elle, pour sa part, s'était gardée d'influencer sa décision. « Mais, du moment qu'il s'est trouvé seul candidat tessinois, je lui ai conseillé d'accepter pour ne pas faire du tort à notre canton. »*

## M. NELLO CELIO

M. Nello Celio est né le 12 février 1914 à Quinto (Leventine). Il n'a qu'un an quand son père meurt, et c'est sa mère, aidée de sa tante, toutes deux institutrices, qui l'élèvent. Il obtient un diplôme à l'Ecole de commerce de Bellinzone, puis étudie le droit à Bâle et à Berne, où il reçoit son titre de docteur en 1937.

Il ouvre alors une étude d'avocat à Faido, mais en 1941 il est nommé secrétaire du Département cantonal de l'intérieur. En 1945 il devient procureur général du Sopraceneri, et l'année suivante — il n'a que trente-deux ans — il est élu au Conseil d'Etat où, jusqu'en 1959, il dirige le Département des travaux publics. Il favorise surtout l'essor du tourisme, des routes et des aménagements hydro-électriques. Il contribue notamment à la réalisation des usines de La Maggia et de Blenio. Dans le domaine agricole, il se préoccupe des remaniements parcellaires.

Ayant quitté le gouvernement, il ouvre à Lugano, avec son ami le conseiller national Brenno Galli, une étude d'avocat. Ses connaissances en matière économique et financière, ses dons des langues aussi (il parle le français et l'allemand) incitent plusieurs grandes entreprises suisses à solliciter sa collaboration, dans le domaine de l'électricité notamment. Il préside la Société industrielle de l'aluminium.

Mais son goût pour la politique subsiste et il est élu en 1960 au Conseil communal de Lugano. Il démissionne en 1963 pour devenir conseiller national. Au Parlement fédéral, il siège dans plusieurs commissions, en particulier celle des affaires étrangères et celle du commerce extérieur. Il fait partie du Conseil de défense nationale. De 1960 à 1964, il a présidé le parti radical suisse.

Le nouveau conseiller fédéral (qui n'est pas parent de l'ancien conseiller fédéral Enrico Celio), est marié et père de deux enfants. Au militaire, il porte le grade de premier lieutenant d'infanterie.

## M. A. PANCHAUD, NOUVEAU PRESIDENT DU TRIBUNAL FEDERAL

**Bourgeois de Poliez-le-Grand, Echallens, Moudon, Grandson et Lausanne, André Panchaud est né en 1901 à Vevey où il a suivi le collège classique. Après sa maturité, obtenue à Lausanne, il a étudié le droit à Lausanne, Leipzig et Londres. En 1926, il s'établissait en qualité d'avocat à Montreux, jusqu'en 1935, année où il fut élu vice-président du Conseil municipal de Montreux-les-Planches.**

**De 1936 à 1948, M. Panchaud a été juge au tribunal cantonal vaudois, qu'il a présidé en 1941. En mars 1948, sur proposition du groupe libéral, il fut élu juge au tribunal fédéral en remplacement de M. Guex. Il a présidé en 1957 la Chambre d'accusation. En 1964, il devenait membre de la Cour de cassation extraordinaire. En 1965 et 1966, il présidait la première Cour civile.**

**M. Panchaud est aussi membre de la Cour permanente d'arbitrage à La Haye.**

## LE VOYAGE A PARIS A EU LIEU...

La Commission du Conseil national chargée de donner son préavis sur l'arrêté fédéral accordant une contribution extraordinaire à l'Office national Suisse du tourisme (O.N.S.T.) pour la modernisation de son agence de Paris s'est réunie le 14 novembre dans la capitale française, sous la présidence de M. A. Breitenmoser, député, et en présence de M. F. Anliker, sous-directeur de l'Office fédéral des transports, et de M. W. Kaempfen, directeur de l'O.N.S.T. En visitant les locaux de l'agence au boulevard des Capucines, les membres de la Commission ont pu constater que les locaux ne suffisent pas aux exigences fortement accrues et rendent impossible un travail rationnel. Comparés à ceux des agences d'autres pays touristiques, que la Commission a également pu voir, les locaux de la représentation suisse ne produisent pas un effet de propagande favorable. Il a été démontré de façon convaincante que l'essai réitéré de déplacer l'agence dans un autre endroit de Paris également bien situé n'a pas réussi ou que les frais eussent été trop élevés. Il y a aussi lieu de considérer que l'agence n'a pas seulement pour tâche d'organiser la propagande touristique pour la Suisse, mais encore de déployer son activité au profit des entreprises de transport, circonstance qui revêt une grande importance du point de vue commercial.

Telle étant la situation, la Commission, réunie en séance finale à l'ambassade de Suisse, décida, à l'unanimité de ses douze membres, de faire sienne la proposition du Conseil fédéral d'accorder une contribution extraordinaire de 2.988.000 francs pour la modernisation de l'agence. Elle demanda cependant que l'arrêté soit complété par une disposition prévoyant qu'en cas de non-renouvellement du contrat de location de l'agence, un nouvel arrêté fédéral soit pris pour régler l'utilisation du « pas de porte » usuel en France.

(Rappelons que ce voyage à Paris d'une Commission parlementaire avait été vivement critiqué. Finalement, les membres de la Commission avaient décidé de payer de leur poche les frais dépassant ceux d'une séance normale de Commission à Berne).